Direction de l'Urbanisme
Service Ressources et Système d'Information Urbanisme (SeRSIU)



Castelginest

Plan d'Occupation des Sols

- 4ème Modification du POS approuvée par délibération du 09/07/2009
- 1ère Modification simplifiée du POS approuvée par délibération du 23/06/2011
- 5ème Modification du POS approuvée par délibération du 11/10/2012
- Mise à jour par arrêté du 27/08/2013
- Mise en compatibilité par arrêté du 05/12/2013
- 6ème Modification du POS approuvée par délibération du 25/06/2015
- 7ème Modification du POS abandonnée par délibération du 29/06/2017

Mise à jour du PLU
par arrêté du 10/03/2022

5 - Annexes

5a. Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- Servitudes radioélectriques de protection

Mairie de CASTELGINEST

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange

NOR : *ECOI2106326A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1er. – Sont abrogés les décrets instituant, au profit de France Télécom devenue Orange, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques ou des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexes I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1er mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE

ANNEXES

ANNEXE I

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE DES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE FRANCE TÉLÉCOM

1. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/POSTE ÉLECTRIQUE, N° ANFR 0010220056
2. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIVIERES/ALLÉE DU ROY, N° ANFR 0020220002
3. Décret PTTS9200260D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
4. Décret PTTS9200260D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D, N° ANFR 0020220007
5. Décret MIPP9500743D du 30 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER, N° ANFR 0020220009
6. Décret INDP9500442D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAON/ALL J. MARTINOT, N° ANFR 0020220011
7. Décret MIPP9600053D du 29 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY, N° ANFR 0020220013
8. Décret INDP9500442D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station d'URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE, N° ANFR 0020220021
9. Décret INDP9400611D du 16 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GOUSSANCOURT/LES PÂTIS, N° ANFR 0020220028
10. Décret MIPP9600190D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTCORNET/R ARISTIDE BRIAND, N° ANFR 0020220029

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF

NOR : *ECOI2108402A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1er. – Par le présent arrêté, sont abrogés les décrets instituant, au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexe I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T Courbe

ANNEXES

ANNEXE I

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

1) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010130001
2) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NURIEUX-VOLOGNAT/LA COTE, N° ANFR 0010130002
3) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010130003
4) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/A LA TO, N° ANFR 0010130005
5) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TENAY/LA COMBE, N° ANFR 0010130007
6) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES NEYROLLES/SOUS LA GRANDE C, N° ANFR 0010130008
7) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OYONNAX/LA GRANDE ROCHE, N° ANFR 0010130009
8) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/SORGI, N° ANFR 0010130010
9) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIRIEU-LE-GRAND/LE VILLAGE, N° ANFR 0010130013
10) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DORTAN/MAISSIAT, N° ANFR 0010130015
11) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/LES ARAINES, N° ANFR 0010130018

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
SCPPAT
19 AVR. 2021
COURRIER ARRIVÉE

DIRECTION DE LA GESTION DES FREQUENCES
DEPARTEMENT DES SITES ET SERVITUDES

PREFECTURE de HAUTE GARONNE
Direction des actions de l'état
Bureau de l'urbanisme et logement
1, rue Sainte Anne

31038 TOULOUSE cedex

DDT de Haute-Garonne

Affaire suivie par : Guillaume CASTEL
Téléphone : 02 98 34 12 12
Mél : guillaume.castel@anfr.fr
Réf. : ANFR/DGNF/SERV/ 20210412ABROFTTDF

	BRA	DREAL OCCITANIE	DT DRI
	GAB GOM	DIRECTION Pau, le 12/04/2021	UID 11-65
	DAR	- 6 OCT. 2021	UID 30-48
	SG		UD 34
	DA	/ pour information	UID 65-32
	DEC		UID 81-12
	DRH		UID 82-46

Recommandé + AR 1A 185 114 1840 5

Objet : Notification d'arrêtés d'abrogation de servitudes radioélectriques.

Réf : Art R 20-44-11, 5° du code des postes et communications électroniques

J'ai l'honneur de vous faire connaître que toutes les servitudes encore existantes au profit de France Telecom (FT) devenue ORANGE et de Télédiffusion de France (TDF) ont été **abrogées** par arrêtés :

- N° ECOI2106326A en date du **1er mars 2021** publié au Journal Officiel N°60 du 11 mars 2021pour FT (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043235263)

- N° ECOI2108402A en date du **18 mars 2021** publié au Journal Officiel N°76 du 30 mars 2021 pour TDF (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043302650)

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes mesures nécessaires à l'annulation des dispositions prises précédemment pour l'application des dites servitudes.

Vous trouverez ci-joint, les arrêtés d'abrogation (les annexes complètes sont accessibles via les liens communiqués ci-dessus) ainsi que 2 tableaux récapitulatifs des décrets abrogés, par commune grevée.
Vous pouvez accéder à ces fichiers en format Excel via le lien suivant jusqu'au 31/05/2021
https://share.anfr.fr/?s=download&token=299bf95d-dd7d-4ef4-9e08-7b5f346df04b

Pour le Directeur Général de l'ANFR,
Le Chef du département Sites et Servitudes
Thierry SIMONNET